

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :      Acquisition du 50 rue de Bagneux**

Séance du 19 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix neuf juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 13 juin 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Xavier Tamby par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Pierre Riotton

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 19 juin 2014**

**OBJET : Acquisition du 50 rue de Bagneux**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu la délibération du 16 décembre 2004 décidant l'acquisition des biens sis 52 et 54 rue de Bagneux et la volonté affichée de construire un front bâti en bordure de la sente menant à la place des ailantes,

Vu le règlement du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Sceaux approuvé le 6 octobre 2010 et notamment la liste des emplacements réservés dans lequel est répertorié le 50 rue de Bagneux en vue de la réalisation de logements sociaux,

Considérant que les consorts SIMONNEAUX, propriétaires du bien sis 50 rue de Bagneux, sur un terrain cadastré U n°158 d'une superficie de 475 m<sup>2</sup> ont décidé de vendre leur bien,

Vu l'avis de France Domaines du 18 février 2014, confirmé par un courrier du 5 mai 2014, fixant à 500 000 € hors taxe, hors droit et hors charges (HT/HD/HC) le prix du bien,

Considérant que l'acquisition du terrain du 50 rue de Bagneux permet de finaliser la maîtrise foncière du secteur, conformément aux objectifs définis dans le PLU et qu'elle présente donc un enjeu particulier pour permettre à la Ville de requalifier ce secteur,

Considérant dès lors que, au terme de la négociation engagée avec les consorts SIMONNEAUX et au regard de l'enjeu que présente cette acquisition pour la Ville, le prix de 530 000 € HD/HC, conforme à la marge de négociation fixée par l'avis de France Domaines et accepté par les propriétaires, peut être retenu,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

DECIDE l'acquisition à l'amiable de la propriété de l'indivision SIMONNEAUX, située 50 rue de Bagneux, sur un terrain cadastré section U n°158 d'une superficie cadastrale de 475 m<sup>2</sup>, au prix de 530 000 € HD/HC.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à l'acquisition de la propriété 50 rue de Bagneux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

